

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
LOT et départements limitrophes.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Poudre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Faits de l'Extérieur

Les événements du Maroc sont brusquement entrés dans une phase active. Raisouli n'admettant pas sa destitution, ainsi qu'il était facile de le prévoir, refuse de se soumettre aux injonctions du Maghzen et d'abandonner sa résidence de Zinat. Bien plus, voulant à force d'audace empêcher ses anciens administrés de l'abandonner, il s'est mis à razer plusieurs douars de tribus qui s'étaient soumis aux ordres du Sultan et qui se préparaient à marcher contre lui. C'est probablement cet excès d'audace qui l'a perdu, si tant est qu'il soit perdu.

Les ministres Mohamed el Torrès et El Gebbas, pressés par le Corps diplomatique européen, compriront que leur autorité deviendrait vite illusoire si le châtement des braves de Raisouli ne suivait pas rapidement la rébellion de l'ex-chef des brigands. La Mehalla chérifienne reçut donc l'ordre de se porter à l'attaque du repaire du bandit, malgré le mauvais état des routes défoncées par les pluies récentes. Sous le commandement du second chef des troupes marocaines, le Caïd Bouchta el Baghdad, deux mille soldats du Sultan s'avancèrent sur Zinat. Les quelques centaines de fidèles que Raisouli avait placés sur les points stratégiques défendant les approches de la ville, engagèrent énergiquement les hostilités avec les avant-gardes chérifiennes, mais celles-ci recevant continuellement des renforts, les rebelles durent se replier sur la Kasbah fortifiée leur chef.

L'artillerie impériale intervint alors et bombarda furieusement la place et les obus mirent le feu aux paillettes tant de Zinat même que des villages voisins, deux ou trois projectiles seulement atteignirent la Kasbah ; mais les dégâts qu'ils y occasionnèrent furent, dit-on si sérieux, que Raisouli, comprenant que la position n'était plus tenable, se serait enfui dans les montagnes voisines grâce à la complicité des indigènes.

D'après d'autres renseignements, cependant, les fugitifs ne seraient que quelques compagnons du bandit, mais non Raisouli lui-même qui se serait décidé à lutter jusqu'à la mort dans sa forteresse. Que ce soit la seconde version plutôt que la première qui soit exacte, il n'en est pas moins vrai que Zinat ne tardera pas à être occupé par les troupes chérifiennes et que de ce fait, le prestige de l'empacha du Fahs a subi une atteinte telle qu'il lui sera difficile de s'en relever de longtemps.

Ce qui vaudrait le mieux, toutefois, pour la sécurité du pays comme pour la tranquillité des colons européens, ce serait que Raisouli pût être capturé et exécuté. Cet espoir se réalisera-t-il ? En attendant, les officiers et sous-officiers espagnols chargés de la réforme de la police marocaine sont arrivés à Tanger d'où ils seront répartis dans les localités qui leur ont été assignées. Tous savent l'arabe et connaissent déjà le pays.

Les cadres français placés sous les ordres du commandant Mangin ne tarderont pas également à rejoindre leurs postes, et le Gouvernement Fédéral Suisse va incessamment désigner l'officier supérieur suisse qui sera chargé de l'inspection de la police marocaine, conformément aux stipulations du traité d'Algésiras. L'ère des réformes est donc ouverte au Maroc.

En Russie un terroriste vient d'assassiner en plein jour, au cours d'une cérémonie religieuse, le général von der Launitz, préfet de Saint-Petersbourg. L'assassin fut à son tour tué à coups de sabre par un des officiers qui accompagnaient le Préfet.

Cet attentat a causé une grande émotion dans la capitale russe, et démontre que si les mesures prises par le Gouvernement sont assez fortes pour enrayer tout mouvement

insurrectionnel, elles sont pourtant impuissantes à empêcher des terroristes isolés de continuer à perpétrer leurs assassinats. Seule la convocation de la Douma d'empire et l'accomplissement loyal des réformes promises par le Tsar, pourront mettre un terme à ces actes de fanatismes, exaspérés de l'impossibilité dans laquelle se trouve la nation de pouvoir se faire entendre du Tsar et de pouvoir exiger du Gouvernement l'application d'un nouvel ordre de choses.

Nicolas II est très préoccupé de ce qui se passe. Il est disposé à laisser la prochaine Douma contrôler les actes de ses Ministres, excepté en ce qui touche aux affaires étrangères, à l'Armée et à la Marine de Guerre. Pour ces deux derniers départements et afin de les avoir mieux sous la main, il aurait décidé de supprimer les fonctions de Ministres de la Guerre et de la Marine, et de remplacer ces hauts fonctionnaires par des commissions composées d'hommes d'une compétence bien établie, et dont il aurait lui-même la présidence, et C. R.

Chambre des Députés

Séance du 8 janvier 1907

M. Louis Passy, doyen d'âge présida. Dès l'ouverture de la séance, M. Louis Passy, qui fait partie de la droite, prononce un discours dans lequel il parle de la liberté.

Après le discours du président d'âge applaudi par le centre et la droite, la Chambre renvoie le scrutin pour l'élection définitive du bureau de la Chambre à jeudi.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 8 janvier 1907

M. Fayard, doyen d'âge, présida. MM. Fleury-Ravarin, Gérard, Raymond, Brager de la Villemaison et Daudé, prennent place au bureau en qualité de secrétaires d'âge.

Le président prononce le discours suivant :

Mes chers collègues, Le privilège de l'âge me donne, pour la troisième fois, le grand honneur d'ouvrir votre session annuelle. En prenant pendant quelques instants la parole, je suis certain de rencontrer auprès de vous la même bienveillance qu'accordaient à la vieillesse les Républiques de l'antiquité et qu'à son doyen d'âge ne refuse jamais une assemblée française.

Si, nous, les pionniers de la première heure, nous jetions un regard en arrière sur les diverses étapes parcourues par la République depuis sa fondation, nous serions presque tentés de dire, avec Gambetta : Les temps héroïques sont passés ; le mouvement qui entraîne la nation vers les institutions républicaines et les réformes démocratiques et sociales, s'accroît chaque jour. Les dernières élections, soit pour le Sénat, soit pour la Chambre, accomplies avec autant d'ordre que de liberté, en sont un éclatant témoignage.

Je puis aussi mentionner — et ceci à l'honneur du Sénat — l'élévation à la première magistrature de la République de l'éminent citoyen que nos suffrages avaient appelé, pendant plusieurs années, à diriger nos délibérations (applaudissements) succédant dans cette charge suprême, à un de nos anciens présidents M. Loubet, qui a emporté avec lui dans sa retraite volontaire toutes les sympathies du monde libéral.

Une ombre, toutefois, à ce tableau et je commence par solliciter la tolérance de quelques-uns de nos collègues. Le chef de la catholicité, peut-être sur les conseils de dignitaires religieux étrangers à notre pays et peu favorables à nos libres institutions, a opposé une intrinsèque absolue à l'application de la loi de séparation votée par les deux Chambres, loi qui, en respectant toute croyance religieuse, domaine sacré de la conscience, assurait le libre exercice des divers cultes.

Espérons, toutefois, que cette agitation un peu superficielle sera passagère et que la grande majorité des catholiques français se refusera, dans son patriotisme, à soutenir des prétentions cléricales et ultramontaines qui bientôt se trouveraient au service d'ambitions politiques inavouées.

Un grand ministre anglais a dit avec raison : le vingtième siècle sera le siècle de l'ouvrier. La transformation de la grande industrie, en utilisant les forces vives de la nature, a profondément modifié des conditions de l'existence matérielle d'une partie de l'humanité. Aussi verrons-nous, de plus en plus, les grandes questions sociales passionner le monde moderne.

Peut-être dans l'application graduelle et raisonnée des divers systèmes de la mutualité qui, en se vulgarisant s'étend de plus en plus dans les cités comme dans les villages, et dont beaucoup d'entre nous sont les ardents propagateurs, trouverons-nous de précieux enseignements sur la marche à suivre.

Mais le Sénat saura, sans défaillance, comme sans utopie, étudier ces divers problèmes sociaux, avec la ferme volonté de faire aboutir les réformes qui rentreront dans le domaine des réalisations pratiques.

Le Sénat s'ajourne à jeudi pour l'élection de son bureau définitif. Et la séance est levée.

EN RUSSIE

La répression ; 20.000 victimes

La Société pour les prisonniers et les exilés politiques publie des faits horribles au sujet des souffrances imposées par le régime actuel. Plus de 20.000 personnes, dont beaucoup de mineurs, ont péri de mort violente à la suite d'expéditions répressives de pogroms, d'exécutions sans jugement des cours martiales.

Les cadavres de toutes ces victimes ont été ensevelis sans cortège, en cachette, on ne sait où. Les cadavres des marins fusillés à Cronstadt ont été jetés dans la mer, et le rattachement des poussés jusque sous les fenêtres du palais impérial de Péterhof.

Toutes les prisons de l'empire sont remplies de prisonniers politiques. Tous ces prisonniers sont dans des conditions épouvantables. Ils sont obligés de dormir sur des planches sales, pleines d'insectes, ou entassés sur le sol même de la prison.

Beaucoup meurent à la suite de maladies contagieuses ou par manque d'air, ou encore par suite de mauvais traitements. Le gouvernement alloue de 17 à 37 centimes par jour pour l'entretien de chaque prisonnier, et la moitié de cette allocation ridicule est encore gaspillée par les directeurs de prison et les géoliers, qui eux-mêmes sont très mal payés.

Un Consul attaqué

M. Zutchenko, consul général de Perse, a été frappé à coups de couteau, par un persan, qui a été arrêté. Les blessures de M. Zutchenko sont graves.

Le Terrorisme

Les terroristes ont lancé des proclamations invitant la population à rester chez elle après six heures du soir, parce qu'ils doivent continuer à massacrer leurs adversaires politiques. Depuis le nouvel an, dix-sept ouvriers ont été tués et quarante blessés.

Les troupes sont consignées dans les casernes en prévision des troubles les journaux locaux adjurent les ouvriers d'être raisonnables.

MOTS DE LA FIN

Candeur :

Un attentat se forme place de l'Opéra. Un monsieur s'approche d'un des badauds et lui demande la cause de ce rassemblement.

— Ma foi monsieur, j'en sais pas ce qu'il y a. C'est une foule d'imbéciles qui regardent sans savoir quoi. Il y a une demi-heure que je suis là.

L'erreur du Vatican

Le *Gil Blas* constate que ce n'est pas avec enthousiasme, mais avec douleur et résignation que l'Eglise de France a obéi aux ordres du Vatican. L'autorité pontificale ne repose plus sur l'adhésion des consciences et des cœurs, mais sur la crainte seulement des foudres romaines.

Primum deos fecit timor, disaient les anciens. C'est exact. Mais la crainte, la plusl'antimité, ne sont pas le foud du tempéramment français épris quand même d'indépendance et très sensible au point d'honneur national. Le gallicanisme a son histoire glorieuse en France, et les excès de l'intransigeance pontificale pourraient bien le faire revivre. Les catholiques sont en même temps des Français. On ne saurait impunément leur demander d'incliner trop bas le sentiment national devant l'autorité romaine quand elle s'écarte par trop violemment du domaine purement religieux. Quand apparaîtra plus nettement encore que Rome ne réclame pas seulement des catholiques français l'obéissance aveugle en matière de foi, mais la rébellion ouverte contre les lois mêmes de leur pays, et ce à l'encontre des véritables intérêts religieux, il pourrait bien se produire une invincible révolte de la conscience française dont on ne saurait étouffer la voix dans les consciences catholiques. L'erreur de Pie X, étranger, c'est de mécontenter l'âme française, dont le réveil serait la ruine de tous ses plans et de tous ses espoirs.

Bizarries de notre Langue

Comme chez nous, l'amour-propre est quelque peu développé, nous sommes très fiers, entre autres choses, de la langue Française. C'est la plus pure, la plus harmonieuse, et bien entendu, la plus populaire. Aussi, quand un malheureux étranger se collète avec notre syntaxe, quand il s'applique à demander au restaurateur un objet d'ameublement et chez le menuisier un article d'alimentation nous lui rions volontiers au nez et nous ne sommes pas loin de le traiter d'imbécille.

Notre langue française est certainement très claire. Elle exprime les idées sous une forme dénuée de toute équivoque ; mais sa pratique exige une accoutumance parfaite. Elle a des bizarreries qui la rendent difficile à manier aux étrangers.

Je ne parlerai pas de ces bizarreries qui font de certains mots un masculin ou un féminin suivant qu'on les emploie au singulier ou au pluriel et grâce auxquelles nous aurons un amour heureux et des amours malheureuses, ni des mots qui, s'écrivant différemment, se prononcent cependant de même et désignent des choses très diverses, tels que vers (poésie) et vers (de terre), souris (rongeur) et souris (sourire). Il y a bien mieux.

Il y a les verbes qui ont la même orthographe que les substantifs et qui, bien entendu, ne se prononcent pas de la même manière. Ceux-là sont bien de nature à dérouter les étrangers les mieux doués. En voulez-vous des exemples ? En voici, au hasard du souvenir.

« Ces gens de caractère violent, violent leurs promesses ; je suis content, qu'ils content cette histoire car nous prouveront que les relations que nous relations existent et que les objections que nous objections n'étaient pas sans valeur, je sais qu'ils résident chez le résident d'une puissance étrangère, d'où ils expédient leurs lettres ce qui est un bon expédient.

Ce dernier est un homme très fier et je crois que l'on peut s'y fier. Nos intentions sont donc que nous intentions un procès ; je connais le président et le vice-président du tribunal, ils président à tour de rôle, mais s'ils négligent leurs devoirs, je ne serai

pas négligent. Il convient aussi que nos associés convient leurs amis pour le jour de l'audience. Mon fils a rattaché tous les fils de l'affaire. »

On pourrait ainsi continuer pendant des pages et peut-être trouverait-on mieux encore.

Voyez un peu le malheureux étranger en face de la phrase que je viens d'écrire. N'aurait-il pas droit à toute notre indulgence s'il se déclarait incapable d'en définir le sens ou s'il en donnait une explication charentonnaise ?

Mais ce n'est pas tout, et il y a des écueils plus dangereux peut-être pour l'expérience de nos hôtes. Je veux parler de certains termes techniques qui s'écrivent et se prononcent exactement comme d'autres mots avec lesquels ils n'ont cependant aucun rapport.

Quand on parlera d'une machine de la force de quatre chevaux, d'un chien de fusil, d'un arbre de couche, d'une lentille de lunette, d'un oiseau de maçon, d'une demoiselle de paveur, d'une artère de canalisation, d'un mouton pour enfoncer les pieux, d'une grue de débardeur, d'une bouche de canon ou d'un bras de levier, comment voulez-vous qu'un étranger comprenne et qu'il devine encore qu'une poire à poudre et une pomme d'arrosoir ne proviennent pas d'un arbre et que la punaise des sommiers n'a rien de commun avec celle des dessinateurs.

Voyez bien que notre langue française, si belle, si harmonieuse et si pure n'est pas forcément si claire, qu'ils méritent quelque indulgence ceux qui la baragouinent et l'estroient et que les grincheux qui s'en plainent et qui rêvent d'y apporter des réformes profondes ne sont pas aussi fous qu'on pourrait le croire à première vue.

Sornette

Un événement de moindre importance à cette semaine intéressé le « Tout Paris » fétard, et alimenté la chronique scandaleuse.

Dans un music-hall montmartrois s'exhibait, ou voulait s'exhiber, dans une pantomime griffonnée par elle assure-t-on, l'authentique Marquise de Morny.

La première représentation avait naturellement attiré beaucoup de monde à la grande joie des directeurs, et de fructueuses recettes étaient à prévoir lorsque quelqu'un troubla la fête.

On ne sait encore qui était ce « quelqu'un » on ne sait pas davantage qui lança le premier petit banc, mais ce qui est certain, c'est que jamais depuis des années on n'avait assisté à pareil boucan, ni entendu pareil chahut.

Paris tout entier — c'est du moins ce que de grands journaux ont affirmé — avait voulu montrer sa juste indignation.....

J'aime cette pudeur et suis heureux de constater chez mes concitoyens d'aussi nobles sentiments ! A la vérité je les en croyais moins bien pourvus ; ils en ont paraît-il à revendre et cela me fait plaisir pour eux. Quant à moi, je suis évidemment un misérable puisque je n'ai pas senti mon être frémir d'indignation en apprenant que Madame la Marquise de Morny allait au Moulin-Rouge faire concurrence aux aimables filles qui ont remplacé « Grille d'Egout, la Goulue, la Sautterelle, » etc. Je m'en confesse et suis navré d'être obligé de faire cet aveu. Je pourrais peut-être me défendre, plaider des tas de circonstances atténuantes, mais j'aime mieux ne pas insister et après avoir une fois encore félicité tous ceux qui, si généreusement, voulurent au nom de la morale outragée, assommer Madame de Morny et sa partenaire habituelle Collette Willy, je m'écrierai après Renan — « Qu'est-ce que tout cela peut bien faire à Sirius ? »

INFORMATIONS

L'assemblée des Evêques

A l'heure actuelle, tous les membres de l'épiscopat français ont reçu leur convocation pour la réunion du 15 janvier. Cette convocation débute ainsi :

« Le Souverain Pontife a donné son approbation à la pensée d'avoir une nouvelle réunion générale d'évêques de France. Sa Sainteté a réglé que cette réunion se fera comme les précédentes, sous la présidence collective des cardinaux français. »

On sait que les cardinaux français visés sont le cardinal Richard, archevêque de Paris ; le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux et le cardinal Coullié, archevêque de Lyon. La lettre de convocation se termine par l'indication du lieu de réunion, le château de la Muette, et par la fixation de la première réunion, mardi 15 janvier, à dix heures du matin. A cette lettre, est joint le programme des travaux élaboré par la commission des cardinaux. Le voici :

1° Règlement des assemblées épiscopales, partage des évêques en plusieurs commissions, mode de travail et de délibération ;

2° Exercice du culte : culte public, attitude à garder vis-à-vis de la nouvelle loi, usage de la loi de 1901, déclaration, que faire si le gouvernement recommence à dresser les contraventions : culte privé, quand y aurait-il lieu d'y recourir ? dans quelles conditions ?

3° Ressources, denier du culte, perception des chaises, etc., caisse centrale pour tous les diocèses ;

4° Logement du clergé, rachat ou location des presbytères appartenant aux communes, aux fabriques ;

5° Séminaires, réorganisation d'après la loi de 1901 ; location ou rachat des immeubles et du mobilier des grands et petits séminaires, question des ordinaires ;

6° Revendication des biens et fondations.

La vente des timbres-postes

Le sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes vient d'adresser aux directeurs des postes de la Seine et des départements une circulaire les invitant à donner aux receveurs de leur ressort des instructions relatives à la mise en vente des timbres-postes, cartes-lettres et cartes postales.

Il rappelle qu'aux termes du règlement, tous les guichets indistinctement doivent être munis de figurines de diverses catégories en nombre suffisant pour satisfaire aux demandes du public.

La question des Cerocles

Dans la circulaire qu'il doit adresser aux préfets, le président du conseil se propose de rappeler qu'en vertu d'une jurisprudence établie, les jeux publics sont formellement interdits en France. Les établissements qui, depuis la promulgation de la loi de 1901 se sont constitués pour l'exploitation de jeux ne sauraient se réclamer de cette loi qui n'a prévu que des associations poursuivant un but licite.

Quant aux cercles constitués régulièrement, ils ne pourront continuer à fonctionner que s'ils observent scrupuleusement les conditions fixées pour le recrutement de leurs membres.

Le rendement des impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts pour le mois de décembre 1906. Le rendement des impôts, revenus et monopoles s'élève pour le mois dernier à la somme de 262.815.500 fr. ; ce chiffre accuse, par rapport aux évaluations budgétaires une plus-value de 14.408.400 fr. et représente, par comparaison avec les recouvrements effectués pendant la période correspondante de 1905, une diminution de 4.937.600 fr.

La mort du Shah de Perse

De Téhéran : Le shah de Perse est mort mardi soir un peu après dix heures.

Muzaffer-ed-Dinn était le fils de Nasr-ed-Din, il naquit en l'an 1268 de l'hégire, le 25 mars 1854.

Bien que fils cadet, il fut désigné par son père pour lui succéder sur le trône de Perse.

Il était gouverneur général de la province de Azerbayan, tandis que son frère aîné Zil-es-Sultan était gouverneur d'Ispahan.

Lorsqu'au commencement de l'année 1896, Nasr-ed-Dinn tomba sous le fer d'un assassin, Muzaffer-ed-Dinn lui succéda sans qu'il y eût aucun trouble ; il fut solennellement proclamé à Téhéran, le 8 juin 1896.

En 1902, le shah se rendit en Europe, il visita successivement l'Allemagne, l'Angleterre et la France et entra dans ses États par la Russie, où il rendit visite au tsar qui lui fit un accueil des plus chaleureux.

Aussi fit-il, en 1905, une seconde visite au tsar, après avoir séjourné pendant quelque temps à Paris et fait une cure à Contrexéville, où il se rendit pour combattre la maladie qui vient de le terrasser.

Pendant son séjour à Paris, un attentat peu dangereux fut dirigé contre lui. Un détraqué lui tira un coup de pistolet, au moment où il sortait, en voiture, de l'hôtel qu'il occupait avenue du Bois-de-Boulogne, mais l'arme n'était chargée qu'à poudre, et le shah ne courut aucun danger.

Depuis peu le souverain de Perse, suivant le mouvement libéral qui commençait à se manifester en Perse fit élaborer une constitution dont il voulait doter son peuple.

Cette constitution a été signée par lui in extremis, ces jours-ci, et a été confirmée par l'héritier du trône.

LE PRINCE HÉRITIER

Mohammed Ali Mirza, prince héritier va monter sur le trône sous le nom de Mohammed Ali Cha, sixième souverain de la dynastie des Kadjars. C'est le fils aîné de Mouzaffer-ed-Dine.

Il est né le 21 juin 1872 et a, par conséquent, 34 ans. De son mariage avec une cousine, fille du prince Naïeb Saltaneh, ministre de la guerre ; il a eu plusieurs enfants. L'aîné, Hossein Ali Mirza Etehad Saltaneh semble naturellement désigné comme le nouveau prince héritier.

L'Assassin de Kléber au Muséum

On vient d'exposer à Paris, dans les galeries du pavillon d'anatomie comparée, au Muséum, un squelette qui n'y figure, d'ailleurs, qu'à titre de pièce anatomique, mais qui a son histoire. Ce squelette est celui de Souleiman el Aleby, l'assassin de Kléber.

Souleiman el Aleby n'était point un meurtrier vulgaire. Il avait été condamné par le conseil de guerre du Caire à avoir la main droite brûlée, à être empalé et exposé aux oiseaux de proie jusqu'à ce que son corps fût réduit à l'état où on peut le voir aujourd'hui au Jardin des Plantes. Il subit sa peine le 25 prairial an VIII.

Il étendit sur le bûcher la main qui avait frappé le général français, et laissa griller sans proférer une plainte, sans qu'un muscle de son visage trahit l'horrible souffrance qu'il endurait.

Mais le bourreau qui attisait le brazier ayant laissé tomber son tisonnier rouge sur le bras du condamné, Souleiman el Aleby protesta avec violence : « Ce supplice, cria-t-il, n'est pas dans mon jugement ! » Et ce fut la seule révolte du musulman, qui subit jusqu'au bout sa peine avec le même stoïcisme.

Prince et Princesse sur la Scène

Le prince Robert de Broglie et sa femme ont débuté lundi soir dans un music-hall de Londres. L'apparition de la princesse sur la scène a provoqué un tonnerre d'applaudissements. Elle a chanté deux chansons anglaises et un air de « Samson et Dalila ». Le prince conduisait l'orchestre et ne s'est pas mal acquitté de fonctions que l'on sent nouvelles pour lui.

La princesse a été rappelée cinq fois, et elle est venue saluer le public à la rampe, conduite par son mari. Les ovations ont alors repris de plus belle, ovations du reste méritées par la réelle valeur de la princesse. Tout porte à croire que c'est la fin des épreuves et le commencement de la gloire.

Petites Nouvelles

L'inauguration officielle du nouveau port de Bruges est fixée au 1^{er} mars.

On n'a pas oublié les aventures des deux amants russes, Mme Outchakoff et le capitaine Essipoff, qui coururent le monde pour fuir la vengeance du mari outragé. On annonce que les deux amants sont à Melbourne dans le plus complet dénuement.

Un livre bleu de 78 pages, comprenant une trentaine de documents, donne la correspondance échangée par l'Angleterre avec la France et les colonies françaises intéressées au sujet de la convention des Nouvelles-Hébrides.

Le gouvernement a saisi la Chambre d'un projet de loi déclarant colonies françaises les îles d'Anjouan, de Mohéli et de la grande Comore.

L'état de santé du lieutenant Spitzer continue à être satisfaisant.

Par décret, les pièces de 20 francs fabriquées à partir de la publication du présent décret, porteront en relief, sur la tranche les mots : « Liberté, Egalité, Fraternité. »

CHRONIQUE LOCALE

Circulaire Ministérielle

M. le Général Picquart, Ministre de la Guerre adresse la circulaire suivante relative au droit de réponse et de poursuite en matière de presse :

Je reçois fréquemment des demandes d'officiers ou de fonctionnaires militaires qui sollicitent l'autorisation de répondre à des journaux ou de poursuivre devant les tribunaux les auteurs d'articles de presse jugés par eux diffamatoires ou calomnieux.

La loi du 29 juillet 1881 n'ayant apporté aucune restriction à l'exercice de ces droits, je ne saurais interdire ce que la loi autorise.

Il est à remarquer même que les droits dont il s'agit sont explicitement conférés aux dépositaires de l'autorité publique par les articles 12 et 47 de ladite loi.

En faisant connaître aux officiers et fonctionnaires militaires qu'ils peuvent exercer le droit de réponse et le droit de poursuite, vous voudrez bien les prémunir contre le danger des polémiques.

Je compte sur leur tact et leur correction pour concilier l'exercice de leurs droits avec la dignité de leurs fonctions et le respect de la discipline.

D'ailleurs, tout abus du droit de réponse ou du droit de poursuite n'exposerait pas seulement les militaires qui le commettraient aux sanctions du droit commun, mais encore à l'action disciplinaire du Ministre, action qu'il entend se réserver en toute circon-

stances, dans l'intérêt général de l'armée.

Général PICQUART.

Les Conseils de Révision en 1907

Le ministre de la guerre vient de fixer au lundi 18 février la date d'ouverture de la session des conseils de révision chargés d'examiner les jeunes gens de la classe de 1906 et les ajournés des classes 1905 et 1904. Les opérations des conseils cantonaux de révision se termineront le samedi 18 mai.

Les préfets sont autorisés à tenir, à partir du 13 février, une session spéciale exclusivement réservée à l'examen des jeunes gens autorisés à passer le conseil de révision dans un département autre que celui où ils sont inscrits.

En outre, du 18 au 28 mai, les conseils de révision se réuniront au chef-lieu du département pour examiner les jeunes gens qui, pour une raison quelconque, n'auront pu se présenter devant le conseil de révision de leur canton.

Les conseils départementaux de révision chargés de désigner les jeunes gens classés comme soutiens de famille, se réuniront du 1^{er} au 6 septembre.

CAHORS

FAUSSE ALERTE

X. Pinxit dans le « Quercinois » écrit :

« Plus que jamais la question religieuse est à l'ordre du jour.

Les journaux de toutes les nuances commentent longuement les rédactions successives de la loi de séparation, les instructions des évêques, les ordres du Pape.

Comme il fallait s'y attendre, toute la presse maçonnique de notre département (*Journal du Lot, Réveil du Lot, et Union républicaine*), travestit éhontement la vérité. »

Tous ceux qui ont suivi les débats relatifs à la loi de séparation ne peuvent que sourire devant un jugement aussi brutal porté contre les journaux républicains, maçonniques même qui, on peut le dire, n'ont fait que reproduire l'exacte vérité sur les événements de ces temps derniers.

Mais X. Pinxit qui se croit tenu de défendre malgré et contre toute la thèse ultramontaine ne saurait retenir plus longuement notre attention sur ce point.

Il reste simplement à souligner les lignes suivantes de l'entrefilet de X. Pinxit.

« Mais quelle portée ont leurs insinuations si perfides, lorsqu'il est facile de démontrer que les Loges n'ont d'autre but que d'anéantir la religion catholique et de s'emparer des églises ? Le document ci-dessous émanant du Grand-Orient (*œuvres imprimées au Grand-Orient de 1905*) en est la preuve évidente :

« La commission signale que les Loges feront bien, quand les édifices religieux seront rentrés dans les mains de leurs légitimes propriétaires (communes, départements, Etat), de se porter adjudicataires ou locataires afin de les employer à des fêtes civiles ou maçonniques.

« Nous mettons au défi les organes de l'Acacia, tels que le *Journal du Lot, le Réveil du Lot et l'Union républicaine*, de réfuter ce vœu. Ils le réfutent d'autant moins qu'ils le savent parfaitement authentique. »

Eh bien, voilà, puisque X. Pinxit demande notre avis, nous sommes heureux de le lui donner.

Ainsi que M. Morin l'a déclaré dans

sa conférence du 30 décembre au théâtre de Cahors, les Francs-Maçons ont toute liberté pour dire ce qu'ils pensent.

Et puisque X. Pinxit insiste sur la qualité de franc-maçon — qualité dont nul honnête homme ne saurait rougir — nous répondrons nettement que le vœu qu'il signale et que nous reproduisons ci-dessus, n'aurait pas eu notre approbation. (Nous faisons du reste une réserve quand à l'adoption de ce vœu par le Grand-Orient. Il est possible qu'il ait été soumis à l'assemblée, mais a-t-il bien été voté ?

Les Francs-Maçons ne poursuivent pas un vœu d'extermination, ô X. Pinxit : ils veulent tout simplement assurer la liberté absolue de conscience de chacun.

Ils respectent toutes les croyances sincères : ils sont les premiers à lutter contre l'arbitraire religieux, estimant que chaque citoyen a le droit de penser, de dire au point de vue confessionnel tout ce qu'il veut, tout ce qu'il pense.

C'est pourquoi, nous qui sommes, ainsi que le dit X. Pinxit, dans la tradition maçonnique, nous n'approuvons pas la désaffectation des églises, des cathédrales s'il y a des fidèles qui continuent à se servir de ces monuments pour les besoins de leur culte.

Les églises, les cathédrales, en un mot, les édifices religieux, les temples, les synagogues doivent être consacrés à la célébration de leur culte respectif.

Que X. Pinxit se rassure : ils ne seront pas désaffectés, et dans tous les cas nous n'approuverons leur désaffectation que tout autant que prêtres et fidèles ne voudront ou ne sauront les conserver.

LOUIS BONNET.

A BOULOGNE SUR-MER

Le punch d'adieu à M. Chapron

Dans son numéro de mercredi, notre confrère le *Réveil du Lot* a reproduit le compte rendu publié dans l'*Action Républicaine* de Cahors relatif au punch d'adieu offert à M. Chapron, sous-préfet de Boulogne, nommé préfet du Lot, par les républicains de Cahors.

Ce compte rendu dont nous recommandons la lecture montrera à tous les républicains du Lot de quelle estime notre nouveau préfet, M. Chapron, était tenu par les démocrates du Pas-de-Calais.

D'autre part, nous sommes heureux de pouvoir reproduire, d'après la *France du Nord*, le compte-rendu de la réception faite à M. Chapron par les démocrates de Boulogne-sur-mer.

Comme on pouvait s'y attendre, en raison des sentiments de vive sympathie et de profonde estime au plus juste titre professés par tous les membres de la grande famille républicaine à l'égard de notre regretté sous-préfet, jamais souscription ne reçut meilleur accueil que celle ouverte à cette fin de le convier à un punch d'adieu. A peine les listes étaient-elles déposées dans nos bureaux et dans ceux du *Boulogne*, qu'elles se remplissaient comme par enchantement, si bien qu'hier soir, les salons de l'hôtel Dervaux où devait avoir lieu cette cordiale manifestation se trouvaient trop petits pour contenir les amis accourus en foule de tous les points de la ville et même de la circonscription.

Nous citons, particulièrement au hasard des souvenirs, parmi les nombreuses notabilités présentes, MM. Huguet, sénateur du Pas-de-Calais ; Farjon, député de la 1^{re} Circonscription de Boulogne ; Le maire et G. Adam, conseillers généraux ; Péron, maire de Boulogne ; D' Aigre, ancien maire et bon nombre de conseillers municipaux ; Duhout, Gournay-Hédouin et Sollier, maires de St-Martin, du Portel et Neufchâtel ; Eugène Altazin, vice-président et Quignon, membres de la Chambre de commerce ; Debrouwer, substitut du Procureur de la République ; Bergier, juge d'instruction ; Cazenave, directeur des

Douanes ; Flament, inspecteur sédentaire, Thomas sous-inspecteur et nombre de membres de cette administration ainsi, d'ailleurs, MM. Nouet, administrateur de la marine ; le capitaine de frégate Guillon, commandant de l'*Ybis* ; Pouydebat, capitaine de gendarmerie ; Aubrin, inspecteur primaire ; Bastien, juge de paix ; D' Fillette, directeur du bureau d'hygiène ; Godelier, commissaire spécial ; Boulanger, secrétaire de la Sous-préfecture ; Ch. Quetier, rédacteur en chef de la *France du Nord* ; Poullain, rédacteur au *Boulogne*, etc. etc.

M. Bilboecq, adjoint au maire, qui avait dû s'absenter pour raisons de famille, à la suite du *Concept* de la *Dotation*, s'était fait excuser, ainsi qu'un certain nombre de nos amis politiques.

Pris de prendre le premier la parole, M. le sénateur Huguet ouvrit la série des toasts en déclarant que ce privilège, réservé d'habitude au doyen d'âge, ne lui avait jamais conféré une plus agréable mission. C'est, en effet, ajouta l'orateur, un plaisir bien doux pour moi que de féliciter M. Chapron au nom de tous ses amis, pour le légitime avancement dont il vient d'être l'objet et l'assurance de la sincère affection des membres du parti républicain.

Il en est des sous-préfets de notre arrondissement comme des préfets du Pas-de-Calais. Ils nous quittent toujours pour gravir un échelon de la hiérarchie administrative, les fonctionnaires qui occupent ces postes étant généralement des hommes auxquels leur mérite permet d'aspirer aux plus hautes destinées.

Je souhaite, dit en terminant M. Huguet, que vous emportiez de notre arrondissement un souvenir aussi sympathique que celui qu'y gardent certainement de vous, tous ceux auxquels leurs relations avec la sous-préfecture permettent de vous apprécier en connaissance de cause.

De chaleureux applaudissements saluèrent ces paroles qui répandaient si bien aux sentiments de l'assistance.

M. Farjon, qui prit ensuite la parole, débuta sur le ton humoristique en disant qu'en sa qualité de membre du groupe anti-alcoolique, son premier mot devait être pour protester contre une réunion de ce genre mais, comme on ne saurait fêter un ami autrement qu'*inter pocula*, il faut bien qu'on se plie, bon gré mal gré, à cet usage séculaire.

On peut lui appliquer le vers du poète latin :

Quem non fecere disertum, secundi calices ?

Ce que le député de notre circonscription loue surtout chez M. Chapron, c'est qu'il se soit montré aussi peu sous-préfet que possible. Il nous apparut surtout, dès son arrivée parmi nous, comme un homme affable et charmant, n'ayant rien de commun avec le caractère rébarbatif qui caractérise certains administrateurs, reportant sur les lettres une partie de ses besoins d'activité et témoignant toujours d'un goût aussi délicat qu'élégant esthétique.

Il semble, d'ailleurs, que M. Chapron ait été le bon génie politique de notre arrondissement puisqu'il eut à enregistrer une suite de succès particulièrement précieusement pour le parti républicain.

C'est donc au républicain inébranlable, au galant homme, à l'ami éprouvé, que M. Farjon demande, en terminant, la permission de lever son verre.

Quant les applaudissements soulevés par ce toast, lui permirent de prendre la parole, M. Péron se fit en excellents termes, auprès de M. Chapron, le fidèle interprète des sentiments de la Municipalité.

Ce matin même, dit M. le Maire de Boulogne, un journal publiait de cette réunion, un compte rendu avant la lettre, dont l'auteur, sous une apparence humoristique, laissait un peu trop percer le bout de l'oreille, c'est-à-dire, le dépit avec lequel nos adversaires envisagent les réunions comme celle-ci. Elles témoignent, effectivement, entre les membres du parti républicain, d'une union qu'il est à souhaiter de voir se maintenir toujours aussi étroite et aussi cordiale.

Il y a un proverbe qui dit que pierre qui roule n'amasse pas de mousse, mais il ne saurait en tout cas s'appliquer aux sous-préfets de notre arrondissement puisqu'ils ne le quittent jamais que pour recevoir, sous forme d'avancement, la récompense de leurs dévoués services et de leurs remarquables aptitudes administratives.

A ce point de vue, le sort de M. Chapron aura été celui de son distingué prédécesseur, M. Briens, qui dans les mêmes sentiments d'affection figure également sur la même promotion.

La population boulognoise se félicite de l'une comme de l'autre. C'est sur cette assurance que M. Péron lève son verre en l'honneur d'un fonctionnaire dont le souvenir restera toujours vivant parmi nous.

M. Chapron, visiblement ému par ces témoignages sympathiques, y répond en disant combien il est difficile de quitter sans regrets d'aussi bons amis pour aller vers l'inconnu. En tout cas, les trois années passées par lui dans notre arrondissement resteront au nombre des plus chères de sa carrière administrative.

M. Farjon lui a fait un mérite de s'être montré aussi peu sous-préfet que possi-

ble. Le but constant des efforts de M. Chapron a été de se montrer avant tout égalitaire réservant dans son cabinet le même bienveillant accueil aux plus humbles citoyens comme au sénateur et au député.

J'ai eu la bien vive satisfaction, ajoute l'orateur, d'être témoin de succès politiques qui me furent particulièrement sensibles. Je dois toutefois ajouter que je n'y ai pris part qu'en joignant mesinstances à celles de tous les représentants autorisés du parti républicain en vue d'engager le distingué député de la circonscription de Boulogne à briguer un mandat pour lequel il était depuis si longtemps et si particulièrement désigné.

Après avoir constaté avec joie l'excellent esprit qui anime les défenseurs du principe républicain dans l'arrondissement de Boulogne, M. Chapron termine en adressant un témoignage de vive sympathie à ceux qui furent chez nous ses intelligents et dévoués collaborateurs. Au nombre de ceux-ci, il ne saurait oublier M. Boulanger qui, sans faire beaucoup de bruit, a su s'employer avec une indéfectible énergie et un fécond esprit de suite à réaliser la besogne souvent éreintée incombant à une sous-préfecture aussi chargée que la nôtre.

La presse ne pouvait manquer de s'associer à cet unanimement d'étroite solidarité ; elle s'acquitta d'un aussi agréable devoir par l'intermédiaire de notre rédacteur en chef.

Après avoir rappelé combien agréables étaient les relations entretenues avec M. Chapron, M. Ch. Quetier rendit avant tout justice chez notre sous-préfet à ces qualités maîtresses d'un représentant à quelque degré que ce soit du gouvernement, la sincérité, la loyauté d'opinion, qui recommandent tout à la fois la confiance des amis et l'estime des adversaires.

Cette charmante réunion se termina par la remise d'une magnifique corbeille de fleurs qu'au nom de tous les assistants M. le D^r Aigre pria M. Chapron de vouloir faire agréer à la femme de cœur et d'esprit dont les boulognais ne sauraient séparer le souvenir de celui de son estimable mari.

On se sépara après ces distingués paroles, dont l'accueil se chargea de donner à quel point elles s'inspiraient des sentiments unanimes des représentants de la démocratie boulognoise.

Au Sénat

A la suite du tirage au sort pour la constitution des bureaux du Sénat, M. Rey fait partie du 4^e bureau, M. Bérard du 7^e et M. Cocula du 9^e.

A la Chambre, M. Munin-Bourdin fait parti du 7^e bureau, MM. Bécays et Malvy du 11^e.

Enregistrement

M. Mage, Sous-Inspecteur de l'Enregistrement, provisoirement attaché dans le département de l'Ardèche, est nommé Sous-Inspecteur dans le département du Lot, en remplacement de M. Grenié, qui a été nommé Conservateur des hypothèques à Thiers (Puy-de-Dôme).

C'est avec plaisir que les nombreux amis que M. Mage avait laissés à Cahors, verront revenir le distingué Sous-Inspecteur de l'Enregistrement dans notre ville.

Pour nos pauvres

M. le directeur de la Compagnie d'Orléans a versé entre les mains de M. Darquier, maire de Cahors, une somme de 250 francs pour être distribuée aux pauvres de la ville.

Ponts et Chaussées

Par arrêté du 7 janvier 1907, est reporté du 1^{er} septembre au 1^{er} juillet 1906 l'effet des avancements accordés par l'arrêté du 10 août 1906 aux commis des ponts et chaussées du Lot dont les noms suivent :

MM. Trabouyé (Alfred), Filhol (Henri), Pebevre (Baptiste), Demeaux (Paul) commis de 1^{re} classe, promu au grade de commis principal de 2^e classe.

MM. Delsahut (Louis), Bazio (Valmon), Despages (Henri), commis de 2^e classe, promu au grade de commis de 1^{re} classe.

M. Contou (Charles) commis de 4^e classe, promu au grade de commis de 3^e classe.

Par arrêté du 7 janvier 1907 est ré-

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

LES HÉRITIERS ALARMÉS

— Votre mère payera sur une lettre habilement écrite, dit Rastignac.

— Oui, mais après ? s'écria de Marsay.

— Si vous n'aviez été que mis dans le fiacre, dit Lucien, le gouvernement du roi vous mettrait dans la diplomatie ; mais Sainte-Pélagie n'est pas l'antichambre d'une ambassade.

— Vous n'êtes pas assez fort pour la vie de Paris, dit Rastignac.

— Voyons ! reprit de Marsay, qui toisa Savinien comme un maquignon estime un cheval. Vous avez de beaux yeux bleus, bien fendus, vous avez un front blanc bien dessiné, des cheveux noirs magnifiques, de petites moustaches qui font bien sur votre joue pâle, et une taille svelte ; vous avez un pied qui annonce de la race, des épaules et une poitrine pas trop commissionnaire et cependant solides. Vous êtes ce que j'appelle un brun élégant. Votre figure

est dans le genre de Louis XIII, peu de couleurs, le nez d'une jolie forme ; et vous avez de plus ce qui plaît aux femmes, un je ne sais quoi dont ne se rendent pas compte les hommes eux-mêmes, et qui tient à l'air, à la démarche, au son de voix, au lancer du regard, au geste, à une foule de petites choses que les femmes voient et auxquelles elles attachent un certain sens qui nous échappe. Vous ne vous connaissez pas, mon cher. Avec un peu de tenue, en six mois, vous enchanteriez une Anglaise de cent mille livres, en prenant surtout le titre de vicomte de Portenduère, auquel vous avez droit. Ma charmante belle-mère, lady Dudley, qui n'a pas sa pareille pour embrocher deux cœurs, vous la découvrirait dans quelques-uns des terrains d'alluvion de la Grande-Bretagne. Mais il faudrait pouvoir et savoir reporter vos dettes à quatre-vingt-dix jours par une habile manœuvre de haute banque. Pourquoi ne m'avoir rien dit ? A Bada, les usuriers vous auraient respecté, servi peut-être ; mais, après vous avoir mis en prison, ils vous méprisent. L'usurier est comme la société, comme le peuple, à genoux devant l'homme assez fort pour se jouer de lui, et sans pitié pour les agneaux. Aux yeux d'un certain monde, Sainte-Pélagie est une diablesse qui rouscite furieusement l'âme des jeunes gens. Voulez-vous mon avis, mon cher en-

fant ? je vous dirai comme un petit d'Egrignon : Payez vos dettes avec mesure, en gardant de quoi vivre pendant trois ans, et mariez-vous en province avec la première fille qui aura trente mille livres de rente. En trois ans, vous aurez trouvé quelque sage héritière qui voudra se nommer madame de Portenduère. Voilà la sagesse. Buvez donc. Je vous porte ce toast : A la fille d'argent !

Les jeunes gens ne quittèrent leur ex-ami qu'à l'heure officielle des adieux, et sur le pas de la porte ils se dirent : « Il n'est pas fort ! — Il est bien abattu ! — Se relèvera-t-il ? »

Le lendemain, Savinien écrivit à sa mère une confession générale en vingt-deux pages. Après avoir pleuré pendant toute une journée, madame de Portenduère écrivit d'abord à son fils, en lui promettant de le tirer de prison, puis aux comtes de Portenduère et de Kergarouet.

Les lettres que le curé venait de lire et que la pauvre mère tenait à la main, humides de ses larmes, étaient arrivées le matin même et lui avaient brisé le cœur.

A MADAME DE PORTENDUÈRE

« Paris, septembre 1829

» Madame,

» Vous ne pouvez pas douter de l'intérêt que l'amiral et moi nous prenons à vos peines. Ce que vous demandez à M.

de Kergarouet m'afflige d'autant plus que ma maison était celle de votre fils : nous étions fiers de lui. Si Savinien avait eu plus de confiance en l'amiral, nous l'eussions pris avec nous, il serait déjà placé convenablement ; mais il ne nous a rien dit, le malheureux enfant ! L'amiral ne saurait payer cent mille francs ; il est endetté lui-même, et s'est obéré pour moi qui ne savais rien de sa position pécuniaire. Il est d'autant plus désespéré que Savinien nous a, pour le moment, liés les mains se laissant arrêter. Si mon beau neveu n'avait pas eu pour moi je ne sais quelle sottise passion qui étouffait la voix du parent par l'orgueil de l'amoureux, nous l'eussions fait voyager en Allemagne pendant que ses affaires se seraient accommodées ici. M. de Kergarouet aurait pu demander une place pour son petit-neveu dans les bureaux de la marine ; mais un emprisonnement pour dettes va sans doute paralyser les démarches de l'amiral. Payez les dettes de Savinien ; qu'il serve dans la marine : il fera son chemin en vrai Portenduère ; il a leur feu dans ses beaux yeux noirs, et nous l'aiderons tous.

A MADAME DE PORTENDUÈRE

« Paris, septembre 1829

» Madame,

» Vous ne pouvez pas douter de l'intérêt que l'amiral et moi nous prenons à vos peines. Ce que vous demandez à M.

A MADAME DE PORTENDUÈRE

« Portenduère, août 1829

» Ma chère tante, je suis aussi contrarié qu'affligé des escapades de Savinien. Marié, père de deux fils et d'une fille, ma fortune, déjà si médiocre, relativement à ma position et à mes espérances, ne me permet pas de l'amoinrir d'une somme de cent mille francs pour payer la raison d'un Portenduère pris par les Lombards. Vendez votre ferme, payez ses dettes et venez à Portenduère ; vous y trouverez l'accueil que nous vous devons, quand même nos cœurs ne seraient pas entièrement à vous. Vous vivrez heureuse, et nous finirons par marier Savinien, que ma femme trouve charmant. Cette fraque n'est rien, ne vous déssolez pas ; elle ne se saura jamais dans notre province, où nous connaissons plusieurs filles d'argent très riches, et qui seront enchantées de nous appartenir.

» Ma femme se joint à moi pour vous dire toute la joie que vous nous ferez, et vous prie d'agréer ses vœux pour la réalisation de ce projet et l'assurance de nos respects affectueux.

LUC-SAVINIEN, C^{te} DE PORTENDUÈRE.

— Quelles lettres pour une Kergarouet ! s'écria la vieille Bretonne en essayant ses yeux.

— L'amiral ne sait pas que son neveu

est en prison, dit enfin l'abbé Chaperon ; la comtesse a seule lu votre lettre, et seule a répondu. Mais il faut prendre un parti, reprit-il après une pause, et voici ce que j'ai l'honneur de vous conseiller. Ne vendez pas votre ferme. Le bail est à fin, et voici vingt-quatre ans qu'il dure ; dans quelques mois, vous pourrez porter son fermage à six mille francs, et vous faire donner un pot-de-vin d'une valeur de deux années. Empruntez à un honnête homme, et non aux gens de la ville, qui font le commerce des hypothèques. Votre voisin est un digne homme, un homme de bonne compagnie, qui a vu le beau monde avant la Révolution, et qui d'athée est devenu catholique. N'ayez point de répugnance à le venir voir ce soir ; il sera très sensible à votre démarche ; oubliez un moment que vous êtes Kergarouet.

— Jamais ! dit la vieille mère d'un son de voix strident.

— Enfin, soyez une Kergarouet aimable ; vendez quand il sera seul. Il ne vous prêtera qu'à trois et demi, peut-être à trois pour cent, et vous rendra service avec délicatesse, vous en serez contente ; il ira délivrer lui-même Savinien, car il sera forcé de vendre des rentes, et vous le ramènera.

— Vous parlez donc de ce petit Mi-

